

DÈS AUJOURD'HUI SOUTENEZ ET REJOIGNEZ LE CNIP



BULLETIN D'ADHÉSION

2025

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM : **PRÉNOM :**

Date de naissance Nationalité

Adresse

Code postal Commune

Téléphone domicile Portable

E-mail

Mandat électoral

Responsabilités associatives et syndicales

Profession

• Si adhésion « Couple », Nom et Prénom du conjoint

NOM : **PRÉNOM :**

Date de naissance Nationalité

E-mail Portable

Profession:

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur | <input type="checkbox"/> Artisan | <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Profession libérale |
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> Commerçant | <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Employé |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Fonctionnaire | <input type="checkbox"/> Cadre supérieur | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> Sans activité | | | |

ADHÉSION

- Adhésion simple (30€)
- Adhésion couple (50€)
- Adhésion jeune/chômeur (20€)

Adhésion déductible de vos impôts (66%)
Demande d'adhésion sous réserve d'agrément au titre de l'article 4 des statuts du CNIP.

DON

Je souhaite faire un don

20€ 50€

100€ 200€

Autre

Chèque Virement

Don déductible fiscalement à hauteur de 66%

Je joins un chèque d'un montant de à l'ordre de l'AFCNI

(Association de financement de CNI - agréée le 04/12/2008 - N°189255)

Date :

Signature :

Plafond légal annuel :

Dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500€ (15 000€ par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous verrez sur l'année aux partis politiques que vous souhaitez soutenir, ne peut excéder 7 500€ (15 000€ par foyer fiscal). Selon l'article 11-15 de la loi du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par des peines d'amende et d'emprisonnement.

Protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du CNIP et de l'AFCNI (Association de financement du CNI, agréée le 04/12/2008 - N°189255). En retournant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse CNIP - 47 boulevard de Courcelles 75008 Paris.

Ce formulaire est à retourner, accompagné de votre règlement au : CNIP 47 boulevard de Courcelles 75008 PARIS - www.cnip.fr